

Bruxelles Communes

DEMAIN
Zoom sur Saint-Josse-ten-Noode

BRUXELLES-VILLE VIOLENCES

Policiers victimes d'un lynchage

Ces zones de non-droit où les jeunes font la loi



Les policiers se sont stratégiquement repliés, sans doute pour éviter l'émeute. ■ PHOTO PRÉTEXTÉ D.R.

C'était un simple contrôle de routine, mais il a mal tourné. Le conducteur visé a sollicité l'aide d'une quarantaine d'alcootones dans le quartier de l'Allée verte. Ces derniers ont bombardé les patrouilles de police d'œufs et de pierres. Et les policiers se sont repliés.

Il était 17h20, vendredi, quand une patrouille de Polbru a repéré une BMW dotée de plaques de transit. Le conducteur effectuait une manœuvre dangereuse chaussée d'Anvers et les policiers présents ont décidé de le contrôler. Apparemment, ce n'était pas leur jour de chance l'individu a tenté d'écraser l'un d'entre eux avant de prendre la fuite à 120 km/h.

La course-poursuite, ponctuée de multiples infractions au code de la route, se termine dans le quartier de l'Allée Verte. Le conducteur descend de son véhicule et sollicite le renfort d'une quarantaine de jeunes alcootones qui se trouvaient sur place. Les jeunes ne se font pas prier et se mettent à bombarder les policiers d'œufs et de pierres. Appelés à l'aide, les renforts policiers (trois patrouilles et le service "mètre") n'ont pas calmé leurs ardeurs... si bien que les Pandores n'ont eu d'autre choix que de quitter les lieux à bord de leurs véhicules cabossés. Sans doute ont-ils voulu éviter que l'incident dérive en petite émeute. Il n'empêche: il n'est pas rare qu'un individu interpellé par la police sollicite du renfort dans la rue et obtien-

nent gain de cause. "Il existe de réelles zones de non-droit à Bruxelles" confie un substitut du Parquet, qui a tenu à demeurer anonyme. "Cureghem, Ribaucourt, les places Liedts, Lemmens, et Bara ne sont que quelques exemples. Des endroits où, parfois, la police n'ose plus intervenir" Et de citer cette descente du quartier dans un quartier de Molenbeek. "Des petits gamins s'étaient approchés du périmètre, à vélo. Les policiers n'osaient pas leur dire de s'éloigner. Alors moi, je l'ai fait. Mais un gamin qui n'avait pas dix ans a lancé "la juge, moi je l'emm...". Comment va-t-il se comporter quand il sera plus âgé? Le respect de l'uniforme est une notion qui se perd complètement" «

Vite!

SCHAERBEEK
Car-jacking
rue de Brabant

Vendredi, vers 20h40, un homme originaire d'Ottignies gare sa BMW devant le n° 23 de la rue de Brabant. Mais un individu au visage masqué le menace à l'aide d'un pistolet 765. Le conducteur n'a pas reçu de coups, mais son agresseur est reparti au volant de sa voiture en prenant la direction du centre-ville «

TERVUREN
Noyade d'une
jeune joggeuse

Hier, une jeune joggeuse de 34 ans s'est noyée dans l'étang Vossem (parc de Tervuren). Un témoin l'a aperçue alors qu'elle tombait dans l'eau. Dépechés sur place, pompiers et plongeurs ont sondé l'étang pour retrouver le corps, sans succès. C'est en marchant près des berges qu'un pompier l'a enfin aperçue, entre les plantes aquatiques. Quelques instants plus tard, deux cyclistes (un père et son fils) sont passés par là et ont interpellé les secours. L'homme cherchait sa jeune épouse, qui n'avait pas regagné son domicile. Il a donné sa description et celle-ci correspondait avec le profil de la noyée. «

TERNAT
Un automobiliste
percute un pont

Un automobiliste a été grièvement blessé dimanche matin après avoir percuté un pont L'homme a été emmené dans un état critique à l'hôpital. L'accident s'est produit vers 07h45 sur la chaussée d'Asse. La voiture a quitté la route pour une raison encore inconnue et a terminé sa course contre le pilier d'un pont. Sous la violence du choc, le conducteur a été éjecté du véhicule et est retombé quelques mètres plus loin sur la chaussée. «

DROIT DE RÉPONSE SECTE OKC: ARGENT ET SEXE

Le gourou devant le tribunal

Suite à notre article paru dans nos éditions, le 30 août dernier, l'avocat de l'association Ogyen Kunzang Chöling (OKC) nous adresse ce droit de réponse.

"L'article se fonde sur un communiqué de presse du Parquet. Nous n'y avons pas eu accès. Les autres informations proviennent manifestement d'anciens articles de journaux.

Nous serions une "secte", M. Spatz se livrerait à des "manœuvres frauduleuses". Nous aurions fait "prise d'otage" (?) et "fraudé" l'ONSS.

Cela correspond certes aux accusations qui avaient été portées en 1997, mais nullement à l'état actuel du dossier.

L'ASBL Ogyen Kunzang Chöling existe depuis 35 ans. Notre authenticité au sein du Bouddhisme, bénéficiant depuis peu en Belgique d'une reconnaissance officielle, est attestée par de nombreuses pièces.

Nos membres ont pour la plupart choisi le mode communautaire et développé des activités commerciales, comme certaines congrégations religieuses chrétiennes. Une partie des revenus perçus par chacun est, après paiement des cotisations sociales et des impôts, versée à OKC qui couvre les aspects matériels de la vie communautaire et les activités religieuses. Sur le plan économique, notre fonctionnement s'apparente à celui d'un "Kibboutz", mais à vocation spirituelle.

La gestion des sociétés et des revenus revient aux associés actifs, qui sont aussi membres de la communauté, et non à M. SPATZ, qui a des revenus des immeubles hérités de son père. Il n'y a pas transfert de fonds de OKC vers M. SPATZ, mais uniquement des associés actifs et des membres vers OKC.

Depuis l'ouverture de l'instruction en 1997, des pièces ont été versées au dossier: rapports psychiatriques ne relevant aucune "soumission" des membres, enquêtes financières soulignant le caractère exemplaire de la comptabilité de OKC, une contre-expertise financière excluant toute irrégularité dans la comptabilité des sociétés, et de nombreuses autres pièces à décharge. Ces pièces officielles ont été ignorées. Le dossier contient beaucoup de lettres d'anciens membres, par-

tis en bons termes, s'étonnant des accusations, celles-ci ne correspondant pas à leur expérience au sein de la communauté. Une infime minorité des anciens membres ont certes regretté ce choix de vie communautaire, souvent suite à des problèmes de garde d'enfants, la communauté, OKC et Monsieur SPATZ devenant alors l'otage de conflits personnels.

Nous sommes choqués d'entendre que 50.000.000 BEF auraient été prétendument "fraudés" à l'ONSS. Les activités commerciales existent depuis 35 ans tenant une comptabilité transparente et régulière, soumise à des contrôles. Soutenir que les associés actifs des sociétés commerciales seraient des "faux indépendants", est non seulement sans fondement mais en outre nous disposons d'éléments démontrant le contraire. Nous doutons que l'État belge modifie sa position, les enquêtes réalisées avant 1997 n'ayant pas relevé d'anomalies.

Quant à la "prise d'otage", nous nous demandons de quoi il pourrait bien s'agir.

Les accusations en matière de meurtres, qui n'ont d'appui que les allégations non vérifiées des prétendues victimes, sont contestées par Monsieur SPATZ de la façon la plus ferme.

Ce choix de vie communautaire est licite et fait librement par chacun, qui peut partir quand il le veut.

Il s'agit de libertés garanties par la Constitution et la CESDH.

Nous pensons que seule l'incompréhension face à un mode de vie inhabituel, communautaire à vocation spirituelle, peut nourrir des craintes. Nous sommes ouverts et coopératifs avec les autorités. Rien ne nous a jamais été reproché par les administrations concernées. Si des irrégularités nous avaient été signalées, nous n'aurions pas manqué de les corriger.

Condamner ce choix de vie par des accusations sans fondement et qui sont contredites par le dossier de l'instruction est une violation des libertés, pourtant protégées par la Constitution et la CESDH, de nature à engager la responsabilité de l'État belge.

Nous espérons que la lumière sera faite sur notre choix de vie philosophique et communautaire et que les doutes existant sur notre authenticité et notre bonne foi seront dissipés. «

ETTERBEEK BAGARRE

Un père et son fils massacent un cycliste

Dans la journée de samedi, Edouard (39 ans) et son fils Karim (17 ans) se baladaient en voiture à Etterbeek. Sa femme et sa fille étaient à bord d'un autre véhicule et la petite famille s'amusait à s'injurier "pour rire", tout en roulant. Mais Mohammed, 63 ans passait par là, juché sur vélo. L'homme entend les injures et se croit personnellement visé. Il émet une remarque, puis s'excuse pour sa méprise. Hélas, il est déjà trop tard. Karim sort du véhicule, et administre une giflette à Mohammed, qui se demande encore ce qui lui est arrivé! Connus des services de police pour des faits de violence contre sa femme et sa fille, Edouard s'y met à son tour. Les deux hommes font tomber Mohammed par terre. Quant aux deux femmes, elles assistent au spectacle sans intervenir. La mère reconnaîtra plus tard que son fiston a donné une gif-

fle, mais selon elle, c'est Mohammed qui l'avait provoqué. Heureusement, la solidarité existe encore. Il faisait beau, samedi, et beaucoup d'habitants du quartier étaient installés sur leur balcon. Des témoins qui n'ont pas eu envie d'assister à cette violence gratuite sans réagir. L'un d'eux, en tentant de secourir le pauvre Mohammed, a d'ailleurs reçu plusieurs coups. "Quand j'ai enfin pu me relever, mes agresseurs ont pris la fuite en tentant de m'écraser", a déclaré Mohammed, qui a écopé d'une incapacité de travail de 3 jours.

Toutefois, aucun témoin n'a confirmé ce dernier détail. Le parquet, qui n'a pu préciser l'endroit exact où l'incident s'est déroulé, a demandé que des mesures de placement soient prises envers Karim, toujours mineur. Son père a été mis à disposition. «

V.M.

UCCLE

Une trentaine de personnes évacuées



Dimanche matin, un incendie s'est déclaré dans le box d'un garage souterrain situé 235, chaussée de Saint-Job. Il semblerait que deux motos aient pris feu, et l'origine criminelle du sinistre n'est pas exclue. Heureusement, le feu ne s'est pas propagé à tout l'immeuble, mais il a néanmoins provoqué d'importants dégagements de fumée. Une trentaine de personnes ont été évacuées, et 2 ont nécessité une assistance médicale. ■ P. VIGNERON

JETTE VIOLENCES CONJUGALES

Tabassée par son mari et par son fils

Samedi soir à Jette, Georges, 59 ans a bien entamé sa soirée: plusieurs cadavres de bouteilles gisent au pied de son lit et il cuve sa bière, qu'il aime particulièrement forte.

Danièle, sa femme (49 ans), part faire les courses au Delhaize du coin. Mais en chemin, elle se blesse au genou et revient à la maison.

Et elle a la mauvaise idée de demander à son cher et tendre de faire les courses à sa place. Mais de ça il n'est pas question. Madame ne veut pas faire les courses? Georges lui montre qui est le chef à la

maison. Et la tabasse en règle, après l'avoir saisie à la gorge.

SON FILS LA TABASSE AUSSI Le fiston, âgé de 17 ans vient même prêter "main-forte" au paternel et blesse sa mère aux mollets.

Cette bagarre a démarré vers 21h55, une heure après ma fermeture du magasin, mais le Parquet a refusé de préciser l'endroit précis, puisqu'un mineur est impliqué. Malgré la violence dont elle a été victime, Danièle a refusé catégoriquement de porter plainte contre son fils. «

V.M.